



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 29/09/2022  
Sous la Présidence de M. BURRUS  
Nombre de membres 14  
Etaient présents : 14 membres - 3 procuration - 11 votants

### Développement Economique

#### 209/2022 ZI la Forge - Cession de terrain

Denis PETIT expose :

Par courriel du 21 juin 2022, l'entreprise VA BTP a informé la Communauté de communes qu'elle souhaite acquérir trois parcelles intercommunales situées dans la zone industrielle de la Forge à Sainte-Marie-aux-Mines afin de poursuivre son développement.

Les parcelles concernées sont les parcelles :

- n°216/13, section AY, d'une superficie de 31,74 ares.
- n°01, section AZ, d'une superficie de 14,36 ares.
- n°40, section AZ, d'une superficie de 13,38 ares.

Soit une superficie totale de 59,48 ares.

#### **Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'avis du Service des Domaines en date du 6 septembre 2021,

**Vu** la prorogation de la valeur vénale en date du 26 septembre 2022,

**DECIDE** de céder à l'entreprise VA BTP les 3 parcelles ci-dessus.

**FIXE** le prix de cession à 180.000 € HT (soit environ 3.000 € HT l'are). Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** le Président à signer les actes afférents à cette transaction.

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

La secrétaire de séance,

  
Régine ORSATI

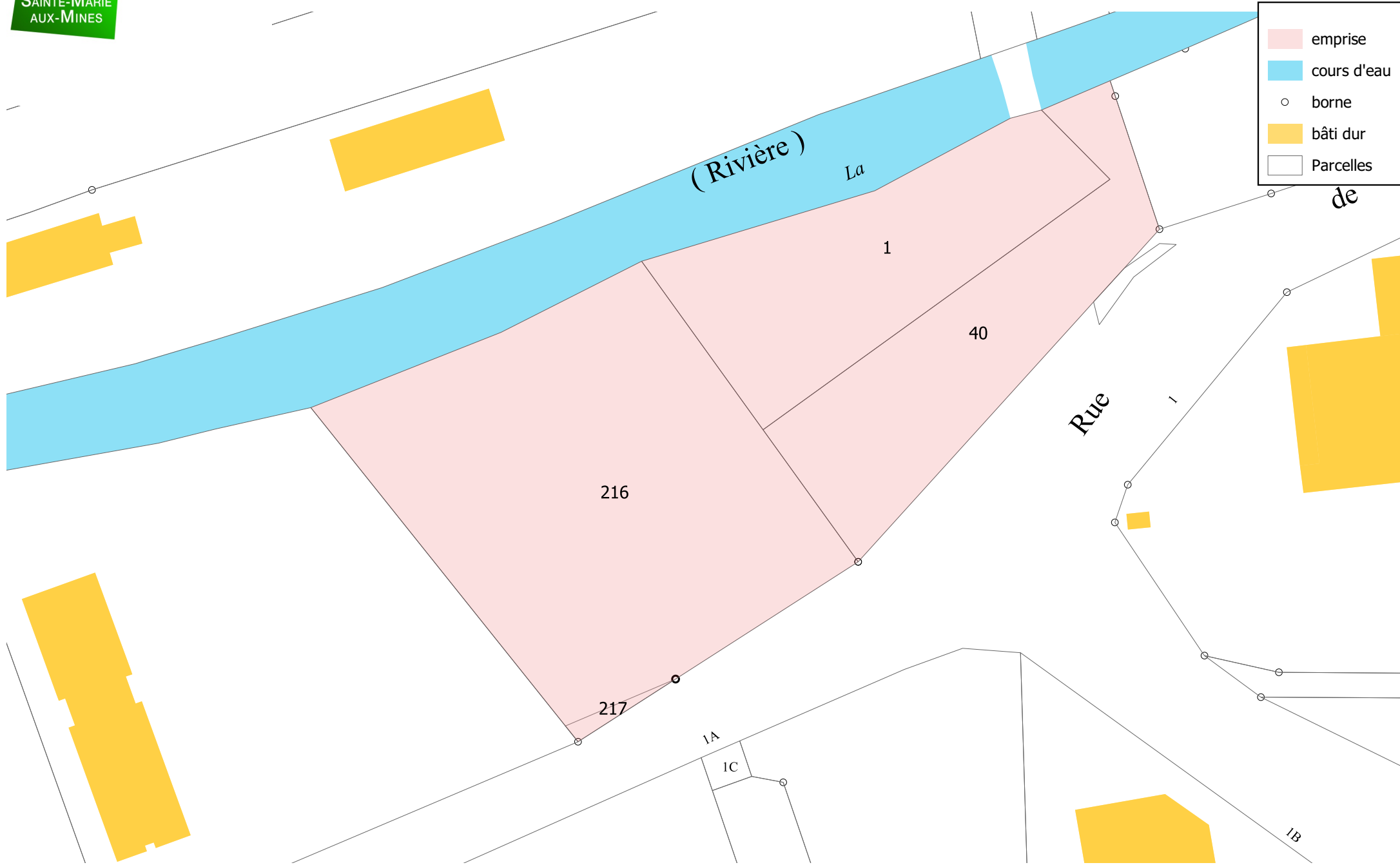
Le Président,

  
Jean-Marc BURRUS

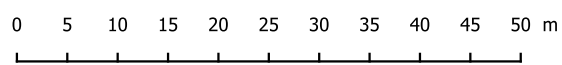




RO



	emprise
	cours d'eau
	borne
	bâti dur
	Parcelles



Direction Générale des Finances Publiques  
 Direction départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin  
 Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin  
 Cité administrative - Bâtiment J  
 3 rue Fleishhauer - 68026 COLMAR Cedex  
 Courriel : [ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 26/09/2022

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Sébastien Paffenhoff  
 Courriel : [sebastien.paffenhoff@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sebastien.paffenhoff@dgfip.finances.gouv.fr)  
 Téléphone : 06 34 46 82 75

à

COMMUNE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Réf DS:9986301  
 Réf OSE : 2022-68298-71144

**LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE**

Objet : prorogation de la valeur vénale fixée par l'avis n° 2021-68298-48281 du 06/09/2021

Immeuble concerné : Terrains situés en zone UE situé au lieu-dit La Forge à Sainte Marie-Aux-Mines

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie
Sainte Marie Aux Mines	Section AY n° 147	La Forge	32,02 ares
Sainte Marie Aux Mines	Section AZ n° 01	La Forge	14,36 ares
Sainte Marie Aux Mines	Section AZ n° 40	La Forge	13,38 ares
TOTAL			59,76 ares

Par saisine en date du 26/09/2022, vous sollicitez la prorogation de la valeur vénale de l'immeuble susvisé, en vue de sa cession.

Vous précisez, dans votre demande, que les conditions, tant matérielles que juridiques, de la réalisation de l'opération, sont restées identiques à celles prises en compte dans l'avis initial.

Au vu de ces éléments, la validité de l'avis n° 2021-68298-48281 valable jusqu'au 06/09/2022 peut être prorogée de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 06/09/2023 selon les modalités décrites dans l'avis précédent soit une valeur de **180 000 €** ( environ 3 000 € l'are ).

Le présent avis est valable 12 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation, l'évaluateur



Sébastien PAFFENHOFF

Inspecteur des Finances Publiques